

Mers-Les-Bains

Journal Municipal

Edition Automne 2004 - n° 10



- **SOPICEM : où en sommes-nous ?**



- **Deux familles mersoises à l'honneur...**



- **Pompiers : des grades et des médailles...**



- **Défense contre la mer : redémarrage**



Des villas restaurées avec succès



- La rentrée : les aînés, l'école et l'école de musique, le centre loisirs...
- Les prochaines animations, les infos diverses
- Les petits et grands travaux : les rues Martel et du Dr Roux, etc...
- Chantier Adi 80 au cimetière
- Fête des Baigneurs : coupon-réponse, faites-nous part de votre avis
- Questionnaire : connaissez-vous votre ville ?

... Permanences et numéros utiles ...

Hôtel de ville, avenue Pierre et Marie Curie,
80350 Mers les Bains
Accueil de la mairie : Tél 02 27 28 06 60
Fax 02.27.28.06.61
<http://www.ville-merslesbains.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	de 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Mardi	de 8 h 00 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi	de 8 h 00 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	de 8 h 00 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi	de 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Samedi	de 10 h à 12 h

Permanences des élus

MAQUET Emmanuel, Maire :

Permanence : samedi de 10h à 12h sur rendez-vous
En semaine sur rendez-vous
e-mail : emmanuel.maquet@ville-merslesbains.fr

THOMIRE Christian, finances, culture, tourisme :

Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous
e-mail : christian.thomire@ville-merslesbains.fr

DELEPINE Michel, social, patrimoine, cimetière :

Mardi (horaires au 02 27 28 06 63)
e-mail : michel.delepine@ville-merslesbains.fr

OBRY Yvon, personnel, associations, vie sportive,

anciens combattants : Le matin sur rendez-vous
e-mail : yvon.obry@ville-merslesbains.fr

LETU Rose, affaires scolaires, enfance :

Le matin sur rendez-vous
e-mail : rose.letu@ville-merslesbains.fr

HEDOUIN Jean-Paul, voirie, bâtiments communaux,

sécurité : Vendredi matin sur rendez-vous
e-mail : jp.hedouin@ville-merslesbains.fr

DOUILLET Régine, environnement, espaces verts :

Sur rendez-vous
e-mail : regine.douillet@ville-merslesbains.fr

Sécurité :

Gendarmerie : 02.35.86.14.66 ou le 17

Urgences santé : 15 - Pompiers : 18

Permanences au Portillon

ASSISTANTE SOCIALE : Lundi de 14 h à 17 h (téléphoner au centre médico-social de Ault au 03.22.60.70.70.)

CENTRE RELAIS : Lundi de 8 h 30 à 12 h

CONSULTATION DES NOURRISSONS : 1^{er} et 3^{ème} lundi de 14 h à 17 h

SECURITE SOCIALE : Mardi de 14 h 30 à 16 h 30

CRAM : 2^{ème} Mardi de 10 h à 11 h 30

MISSION LOCALE : 2^{ème} Mercredi de 14 h à 17 h

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : en Mairie de Friville-Escarbotin le vendredi de 9 h à 12 h

Déchetterie de Ault

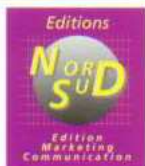
La déchetterie est ouverte pour les habitants du Sivud d'Ault (**Allenay, Ault, Béthencourt sur Mer, Friaucourt, Mers, Oust-Marest, Saint Quentin La Motte et Woignarue**)

- Lundi de 14 h à 18 h
- Mardi de 10 h à 12 h - 14 h à 18 h
- Mercredi de 10 h à 12 h - 14 h à 18 h
- Vendredi de 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h 30
- Samedi de 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h 30

Pour tous renseignements : contacter le gardien de la déchetterie au **03.22.60.79.78**.

Associations, vous pouvez faire parvenir vos propositions de communiqués à l'accueil de la mairie.

Conception, rédaction et photos : Ricardo Boimare



EDITIONS NORSUD S.A.

2, rue Ernest Cauvin

80480 SALEUX

Tél. : 03 22 89 02 02

Fax : 03 22 89 45 26

Capital de 154.800 € - RCS B 334 029 808

MERS-LES-BAINS

Edition 2004

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Directeur de la Publication : Freddy GORET Publicité : Editions NORSUD S.A. Dépôt Légal : 4^{ème} Trimestre 2004

Création et Impression : Editions NORSUD S.A. - SALEUX - Tél. 03 22 89 02 02 - Fax : 03 22 89 45 26 - E-mail : contact@editionsnorsud.fr

Quand l'argent public est gaspillé !



M. le Maire lors de l'hommage rendu aux résistants mersoïses, près de leurs plaques nominatives le mercredi 1^{er} septembre...

Au moment où vous recevez vos feuilles d'impôts locaux 2004, je crois nécessaire de revenir plus en détail sur le dossier qui génère, aujourd'hui, une hausse de la pression fiscale locale : celui des 13 garanties d'emprunts accordées à 9 créanciers par la ville de Mers-les-Bains entre 1985 et 1987. Je n'ai pas l'intention de m'ériger en procureur ou en juge pour dire qui est responsable de ces graves erreurs : depuis près de 15 ans ce dossier empoisonne la vie municipale.

Aujourd'hui, l'ensemble de la procédure judiciaire est quasiment terminé. La ville a perdu sur l'ensemble des dossiers. Seul le calcul du volume des intérêts a, parfois, été plus favorable à notre collectivité.

Quoi qu'il en soit, et qui puissent être les vrais responsables de ce scandale politico-financier, c'est bien l'ensemble des contribuables mersoïses qui paie depuis 15 ans et qui s'apprête à payer encore pendant 30 ans.

Nous sommes tous conscients qu'un tel marasme n'a pu arriver qu'au travers une multitude d'erreurs et de négligences. La chambre Régionale des comptes dans différents rapports évoque ces manquements évidents aux règles de bonne tenue d'une société de droit privé. En 1992, un rapport de 53 pages de la chambre fustigea les dirigeants de cette société d'économie mixte : "*...irréalisme, spéculation hasardeuse, négligence, incompétence, gouffre financier, légalité douteuse, improvisation...*" : les magistrats ont eu des termes très durs à l'encontre des dirigeants de cette société d'économie mixte.

De toute évidence, ces dirigeants ont provoqué la faillite de cette entreprise, entraînant dans sa chute les collectivités qui avaient cru aux belles paroles de ces financiers peu scrupuleux.

Au premier rang de ces communes, vous le savez, se situe Mers. Après une courte période de redressement judiciaire, le tribunal de commerce prononce en décembre 1990 la liquidation de cette société.

Le passif s'élève alors à 9.147.000 euros (60 millions de francs), et le volume des emprunts garantis pour notre ville est de 2.466.000 euros. (16,175 millions de francs)

Le tribunal nomme alors un liquidateur judiciaire, Maître Foucard, et celui-ci organise la vente des biens de l'entreprise. Comme lors de toute liquidation d'entreprise, les quelques biens de la SEM sont alors bradés. L'exemple le plus " provoquant " est la vente du centre équestre pour le dixième de son coût de revient. En conséquence la vente de l'actif est loin de boucher les trous et l'ensemble des collectivités est appelé à répondre de ses engagements auprès de créanciers et à rembourser les dettes.

Je crois important de redire ici, que les conventions de prêts ne prévoyaient pas la reprise, en cas de liquidation de la SEM, des biens par la commune même si cette dernière était appelée à payer les emprunts en question.

Dès 1990, la chambre régionale des comptes impose à notre collectivité, par l'intermédiaire d'un budget primitif arrêté par Monsieur le Préfet, d'inscrire 4 créances dans ses comptes et de les rembourser en lieu et place de la Sopicem :

- CMAP (immeuble La caravelle) pour 29.727 euros (195 000 F) par année,
 - la SOGENAL (centre équestre) pour une annuité moyenne de 14.820 euros (97.212 F),
 - le CFCAL (aménagement centre équestre) pour une annuité moyenne de 12.255 euros (80.387 F),
 - le Crédit Foncier de France (manège centre équestre) pour 29.727 euros (195 000 F) par an.
- Certains de ces remboursements sont maintenant arrivés à terme, d'autres échéances vont bientôt tomber.

Dans le même temps, la cour demande au préfet d'imposer à la commune la constitution de provisions pour risques financiers, 5 autres créanciers nous ayant emmenés devant le tribunal.

En 1991, profitant d'un prêt destiné à la mise en place d'un protocole dont l'esprit était de sortir de l'ensemble des opérations et du capital de la Sopicem, des provisions sont mises en place pour un montant de 917.681 euros (6.019.593 F) ; dans le même temps, ces provisions "pèsent" pour environ 53.000 euros (350.000 F) par année sur le budget communal.

Je souhaite là aussi, m'en tenir qu'aux faits, les magistrats de la chambre Régionale des comptes, au cours de la séance du 02 juillet 1991, parlent en ces termes du protocole signé par les dirigeants de la Sopicem et validé par le conseil municipal de Mers en 1990 : "Considérant que le protocole d'accord conclu entre la Sopicem et la ville de Mers les Bains, le 6 juin 1990, prévoyait notamment que la commune rachèterait à la société les études du programme "casino" pour un montant de 152.449 euros (1.000.000 F) et les installations du centre équestre pour un montant de 350.632 euros (2.300.000 F) ; **que la mise en liquidation de la Sopicem fait désormais obstacle à l'application de cette convention** ; qu'il y a donc lieu... ".

Là encore, l'une des portes de sortie se refermait, et la ville allait devoir assumer sa parole.

Au cours de ces 14 dernières années, les procédures judiciaires se sont succédées ; les dossiers arrivent tous au tribunal de grande instance d'Abbeville, l'appel est examiné par la cour d'Amiens, puis pour 3 dossiers la commune a décidé de se pourvoir en cassation.

J'attire également votre attention sur les coûts importants de ces procédures notamment eu égard aux frais d'avocats et d'avoués. (Pour mémoire près de 30.000 euros en 2004).

Là encore, nous ne sommes pas qualifiés pour commenter le déroulement de la procédure judiciaire ; je constate simplement, que du tribunal de grande instance à la cour d'appel, puis de la cour de cassation au retour éventuel à la cour d'appel, les années ont passé et les créances se sont capitalisées à un rythme impressionnant puisque les conventions prévoyaient des taux de plus de 12 % par année. Il aurait été, de toute évidence, plus prudent de tirer toutes les conséquences dès les premiers dossiers et d'envisager une solution amiable avec les mutuelles.

Sur les 5 créanciers, tous sont maintenant réglés.

- Mutuelle du personnel RATP : garantie de 160.071 euros soit 1.050.000 F (immeuble rue Raspail) paiement d'une partie en 1995 pour 143.141 euros (938.944,95 F) ; le solde ayant fait l'objet d'une relance de cette mutuelle le 27 avril 2004 fait l'objet d'un protocole en cours de finalisation permettant de régler le solde pour près de 400.000 euros (2.623.828 F).
- Assurance fédérale vie : garantie de 152.449 euros soit 1.000.000 F (achat de la ferme : centre équestre) ; paiement en 1996 pour 286.376 euros (1 878 506,10 F).
- La carpilig : garantie de 182.938 euros soit 1.200.000 F (Immeuble Madoca) paiement de 310.939 euros (2.039.627,05 F).

- Mutuelle Ivry la fraternelle : garantie de 358.255 euros soit 2.350.000 F (ferme du centre équestre) paiement de 990.918 euros (6.500.000 F) en 2003.

- Tutélaire des PTT : garantie de 968.000 euros soit 6.350.000 F (étude Golf, Casino, immeuble Fantaisie) paiement de 3.700.000 euros (24.270.000 F) en juillet 2004.

Pour le paiement de cette dernière créance, nous avons emprunté sur une durée de 30 ans ; le montant annuel de ce prêt est de 200 000 euros.

Au total, en comptant ce qui est déjà payé, et ce qui le sera au cours des 30 années à venir, notre collectivité aura décaissé près de 9 millions d'euros. (59.035.130 F)

Je conçois, bien volontiers, que ces explications soient complexes ; en regardant les causes et en analysant les effets, et en se projetant sur les conséquences de cette affaire, je crois qu'il m'appartenait au moment où vous allez devoir contribuer financièrement à l'épurement de cette dette de vous donner, de façon je l'espère incontestable, toutes les clés d'explication.

Les 200.000 euros qu'il nous faut payer pendant 30 années sont aujourd'hui financés pour 100.000 euros par l'augmentation des impôts, et sur une compression importante de tous les chapitres budgétaires pour l'autre moitié.

Cet effort sera nécessaire pendant 3 années ; je m'y suis engagé devant le conseil municipal ; la maîtrise budgétaire d'une part et le développement économique de la ville d'autre part doivent nous permettre de vous rendre demain ce que nous avons été obligés de vous prélever aujourd'hui.

Ces 3 années de pause dans la politique de développement de notre ville sont absolument nécessaires pour pouvoir consolider notre budget.

Je ne me résous pas au maintien d'une pression fiscale dissuasive. Notre ville a besoin d'une gestion juste pour qu'enfin nous puissions repositionner le curseur fiscal à un niveau acceptable.

La politique de transparence budgétaire que nous affichons depuis 3 ans a le mérite de vous dire ce qu'il en est réellement de la situation financière de la ville. Aujourd'hui, et pour la première fois depuis 1990 nous connaissons nos marges de manœuvres. Nous savons ce que nous pouvons dépenser.

Nous avons des capacités de rebond formidable.

Une gestion saine relayée par une équipe d'élus motivée et déterminée permettra, je n'en doute pas, de franchir cette période difficile.

Les mois qui viennent nous permettront de vous le démontrer.

Votre Maire et Conseiller Général,

Emmanuel MAQUET.

Michel Couillet n'est plus...

L'ancien conseiller général du canton, député de la 3^{ème} circonscription et maire d'Ault, Michel Couillet s'est éteint début octobre à l'âge de 90 ans.

Cet ancien élu local, député de 62 à 68 et de 78 à 86, ancien président du Sivom,

avait également été élu plusieurs fois conseiller général du canton d'Ault.

A cet effet, il s'était entre autres particulièrement investi dans le dossier du collège Frédéric Joliot-Curie de Mers, inauguré en novembre 1983...



Vendredi 1^{er} septembre 1944, 13 h 45 : Mers-Les-Bains enfin libérée par les Canadiens



La nouvelle stèle dédiée aux libérateurs Canadiens érigée dans le square...

s'installe sur un char près du conducteur, hélas il sera tué quelques jours plus tard à Campigneulles les Petites, vers Montreuil-sur-Mer dans le Pas-de-Calais. Le stade de Mers porte aujourd'hui son nom.

En 1948, Mers fut citée à l'ordre du régiment, décorée de la croix de guerre avec étoile de bronze : une reconnaissance officielle du sacrifice de nombreux mersois pour la liberté, que ce soit sur les champs de bataille ou dans la résistance.

Mercredi 1^{er} septembre 2004, M. le Maire et Conseiller Général, les élus, la population et les associations patriotiques mersois ont rendu hommage aux libérateurs. Dès



Sur la tombe de Marcel Payment...

Vendredi 1^{er} septembre 1944 en matinée, la nouvelle de l'entrée des Canadiens dans Eu se répand très vite parmi la population.

Les allemands avaient déjà abandonné Mers depuis la veille 31 août, après avoir semble-t-il tenté de détruire sur place ou dans les blockhaus de la falaise du matériel ou encore des archives, bref tout ce qu'ils n'avaient pu emporter.

En peu de temps, des drapeaux aux couleurs françaises et alliées fleurissent aux fenêtres des mersois et à la mairie.

A 13 h 45, la première voiture du régiment Canadien de la Chaudière fait son entrée dans la commune : la population fait une véritable ovation aux libérateurs, dont les voitures passent à plusieurs reprises dans la journée : c'est la liesse générale.

Un jeune instituteur mersois est particulièrement ému et pour cause : né d'un père canadien naturalisé Français, Arnold

Montéfiore



Le cortège a rendu un hommage à plusieurs combattants mersois tués en 1944...

s'est rendu dans Mers afin d'honorer la mémoire des résistants mersois tués en 1944 (Victor Roullé, Roger Lheureux, Lucien Delval, André Pagnoux, André Dumont). Le cortège s'est aussi rendu au cimetière sur la tombe de Marcel Payment ainsi qu'au Stade Montéfiore. Face à chaque plaque, des fleurs ont été déposées et la Marseillaise jouée après que M. le Maire ait rappelé les hauts faits de guerre des personnes concernées. Huit Mersois ont en effet été fusillés et cinq déportés, il faut aussi noter que 16 rues et une salle de musique portent le nom de combattants mersois de la liberté. Constituée d'un socle de pierre identique au piédestal du monument aux morts, une stèle dédiée aux valeureux libérateurs a été inaugurée par M. le Maire aux côtés d'un Canadien, le commandant Gauthier, attaché militaire adjoint auprès de l'Ambassade du Canada à Paris.



Au cimetière, le cortège s'est rendu sur le monument des victimes de guerre et sur les tombes des alliés Anglais et Canadiens (Commonwealth War Graves)...



Le commandant Gauthier représentant l'ambassade du Canada en France et M. le maire déposent ensemble une gerbe à la mémoire des libérateurs en présence de nombreux mersois...



Cette nouvelle et fort belle stèle en pierre de Chauvigny (Carrières de la Vienne, région de Poitiers) surmontée par l'emblème national du Canada, une feuille d'érable en bronze (réalisée par le fondeur d'art Pierre Caron de Friville-Escarbotin), marque la reconnaissance des mersois envers la 1^{ère} armée canadienne et son fameux régiment de la Chaudière. Elle remplace désormais la stèle dite "stèle des Canadiens" qui se trouvait de l'autre côté de la route près de l'abribus.

Les mersois et enfants du pays mis à l'honneur le 1^{er} septembre 2004

Victor ROULLE est né le 13 février 1916 à Mers-les-Bains et habitait notre Ville, Rue des Cloquettes, qui porte maintenant son nom. Il était employé à la Verrerie.

Très vite il devint responsable départemental du réseau Front National. Victor Roullé est intrépide et même risque-tout aux dires de ses amis et de ses chefs.

Il sera l'un des organisateurs de la destruction par explosion, le 11 novembre 1943, date symbolique pour les résistants, d'une citerne contenant 525 000 litres d'alcool de betterave dans la distille-

rie de Nesle. Cet alcool servait aux allemands à fabriquer de l'essence synthétique.

Dénoncé, il sera arrêté et emprisonné à Amiens. Très durement torturé, il est condamné à mort en raison de ses responsabilités et de son action dans la Résistance.

Les allemands n'avaient d'ailleurs pas fait de rapprochements avec sa participation à l'opération de la distillerie. Malheureusement, le 17 février 1944, il trouvera la mort dans sa cellule, lors du bombardement de la prison d'Amiens, au cours de la fameuse opération Jéricho.



Roger LHEUREUX est né le 7 avril 1915. Dès 1940, il s'engage dans la Résistance et devient l'adjoint de Maurice Holleville, agent de liaison, dit le Curé de Montparnasse.

Sa mère, Marthe Lheureux, et son demi-frère, Jean Beurain, sont également des membres très actifs de la lutte contre l'occupant.

Jean Beurain a participé à de nombreuses opérations qui ont abouti aux déraillements de 12 locomotives et 400 wagons, entraînant la mort de 220 militaires dont 90 officiers et un Général. Condamné à mort et emprisonné à la prison

d'Amiens, il parviendra à s'en échapper, avec Marthe Lheureux et Maurice Holleville, le 17 février 1944, lors de l'opération Jéricho et rejoindra, plus tard, les Forces Françaises Libres.

Ce même jour, Roger Lheureux, également emprisonné pour un vol de bicyclette à la gare Saint-Roch, se trouve interné dans une cellule du quartier des condamnés à mort. Les allemands ont sûrement soupçonné l'intense activité clandestine de Roger Lheureux. Il n'aura pas la même chance que sa mère et que son demi-frère et trouvera la mort dans sa geôle bombardée par l'Aviation alliée.

Lucien DELVAL, jeune ouvrier mersois, est né le 15 Août 1921 au Tréport.

Il s'engage rapidement avec les FTP du groupe Valmy. Redoutant d'être pris, il quitte notre région et rejoint, avec son ami Louis Théry, les maquis de l'Oise.

Caché dans les environs de Liancourt, il participe à de nombreuses actions armées contre l'occupant. Ainsi, juste après le débarquement des Alliés en Normandie, son groupe ralentit l'approvisionnement de l'Armée Allemande, en

faisant dérailler des convois de blindés et d'hommes.

Le 29 Août 1944, au retour de l'une de ces nombreuses actions, le Lieutenant Lucien Delval tombe dans une embuscade tendue par les Allemands à Néry dans l'Oise.

Pris avec son revolver sur lui, il est abattu sur place d'une balle dans la tête. Ses deux camarades sont roués de coups et tombent dans le fossé. L'un d'eux est mortellement blessé, seul Louis Théry, laissé pour mort, s'en sortira.



André PAGNOUX est né le 10 juillet 1923 à Dreux en Eure & Loire, de parents cheminots. Entré dans la Marine Nationale, il vécut le sabordage de la Flotte à Toulon, en Novembre 1942.

Arrivé quelques temps plus tard à Mers-Les-Bains, il rejoint des amis dans la Résistance et s'engage dans les FTP.

Le 14 mai 1944, au cours de l'attaque d'un convoi allemand, à Brutelles sur la route de Saint-Valéry, il est grièvement blessé et laissé pour mort par ses camarades de combat.

Un mystère plane sur la date de son décès ; en juin

1945 un charnier est retrouvé à Vaux en Amiénois où sept corps sont exhumés. Un corps ne peut être identifié mais est considéré comme celui d'André Pagnoux par un jugement du Tribunal Civil d'Amiens du 12 juin 1947.

Les actes de bravoure d'André Pagnoux, allant jusqu'au sacrifice suprême, lui valurent une citation avec attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Une stèle est érigée dans le bois de Vaux en Amiénois, rappelant le sacrifice d'André Pagnoux et de ses camarades.

André DUMONT est né à Mers-Les-Bains le 6 août 1920. Réfractaire au Service du Travail Obligatoire (STO), il intègre le maquis FTP de Barneville dans l'Eure, en compagnie de 11 normands, de 2 autres picards et d'un déserteur autrichien. Le jeune mersois âgé de 23 ans devient l'adjoint du chef du maquis, Albert Lacour, âgé lui-même de 22 ans. Ce groupe est très actif, notamment dans la proche banlieue de Rouen où de nombreux ouvrages d'art sont sabotés. Entre le mois de Mai et le mois d'Août 1943, une cinquantaine d'actions sont à mettre à l'actif de ces quinze

hommes. A la suite d'une action à la Mairie de Grand-Quevilly, pour récupérer des cartes d'alimentation, ils sont dénoncés et le 24 août 1943 l'Armée Allemande et la Milice déclenchent une vaste offensive contre ce maquis. Deux hommes seront tués au cours de l'attaque (Albert Lacour et le soldat autrichien), sept seront fusillés, sans jugement au camp du Madrillet et cinq autres seront déportés à Büchenwald. Quant à André Dumont, alias Fred, il échappe miraculeusement à l'exécution du Camp du Madrillet et sera fusillé le 5 février 1944 à la Citadelle d'Amiens.



Marcel PAYMENT est né au Tréport en 1924 et habitait à Mers-Les-Bains où il exerçait la profession de commis boucher.

En juin 1943, il s'engage dans les rangs FTP sous le pseudonyme d' "Henri".

Il participe à de nombreuses opérations : sabotages, destruction d'entrepôts, attaques de convois militaires, transports d'armes et sauvetage d'aviateurs alliés.

Il est arrêté à Ochancourt en juin 1944. Transféré à la Citadelle d'Amiens, il est torturé par les nazis mais ne leur livre aucun renseignement.

Son corps sera retrouvé après la Libération, dans le charnier du Bois de Gentelles où sont découvertes 27 victimes portant toutes des marques de sévices. Ces partisans avaient été fusillés et achevés à coups de crosse de fusil, ce qui rendit leur identification particulièrement difficile. Cette exécution eut lieu vraisemblablement dans le courant du mois d'août 1944.

Ce n'est que 50 ans plus tard que Marcel Payment a été formellement identifié. Marcel Payment venait d'avoir 20 ans quand il fut fusillé ; c'est le plus jeune des martyres mersois.

Arnold MONTEFIORE, jeune instituteur mersois, né de père canadien et naturalisé Français, s'était engagé chez les FFI. Il servit de guide à la colonne blindée du Régiment de la Chaudière qui libéra Mers et se dirigeait vers Abbeville et le Nord de la France.

Malheureusement, Arnold Montéfiore fut tué quelques jours plus tard à Campigneules Les Petites, entre Etaples et Montreuil-sur-Mer, dans le

Pas-de-Calais. Il était âgé de 24 ans.

Le 10 septembre 1950 Monsieur Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées, en remettant officiellement la Croix de Guerre avec étoile de Bronze attribuée à la Commune de Mers-Les-Bains, inaugura le Stade Municipal au nom d'Arnold Montéfiore. Le jeune homme avait animé avec beaucoup d'entrain et de dynamisme le Club de Mers-Les-Bains.



Chantier au cimetière avec ADI Somme

Depuis 4 ans maintenant et en partenariat avec la ville, une équipe d'ADI Somme intervient trois fois par an sur le site du cimetière afin de le remettre en état. Les murs d'enceintes et de nombreuses tombes réputées abandonnées sont revalorisés au mieux...

C'est ce qu'on appelle à Mers le chantier "ADI 80", il s'agit d'équipes de travailleurs qui perçoivent le Rmi et qui recherchent un moyen de réinsertion.

En suivant les actions développées par ADI Somme sur Ault, Woignarue, Saint-Quentin et Mers, ces travailleurs âgés de 26 à 55 ans se remettent le pied à l'étrier en participant à divers chantiers, perfectionnent des techniques qu'ils connaissent déjà ou qu'ils apprennent.

Cela leur permet d'acquérir une expérience professionnelle et ainsi de renforcer leurs chances de réinsertion : 4 ont déjà été placés en entreprise et en CDI, l'un

d'entre eux va bientôt gagner une entreprise du canton d'Eu.

"Chacun a sa compétence dans un



Daniel Etancelin montre une des plaques qu'il a lui-même restaurées...

ou plusieurs domaines et c'est très enrichissant : tout le monde en profite et pour le chantier c'est précieux." souligne le responsable du chantier, l'encadrant technique Daniel Etancelin.

Depuis 4 ans maintenant, les équipes viennent 3 fois par an au cimetière et 1 fois au camping municipal du Rompval, à raison de 2 équipes de 8.



Daniel Etancelin montre le travail réalisé sur la tombe de trois jeunes soldats fusillés : même les médaillons photos ont été réassemblés et recollés : la valorisation est claire...

"Nous refaisons les joints des murs d'enceinte du cimetière. Ce sont les murs d'origine, et il nous a fallu déjà changer près de 300 briques." indique le chef de chantier Daniel Etancelin, qui ajoute : "Nous avons aussi refait des piliers intérieurs. Avant c'était des joints parisiens, maintenant nous faisons un enduit global, nous teintons l'enduit puis avec un appareil nous dessinons les faux joints en ciment." Et effectivement le résultat est un parfait trompe-l'oeil.

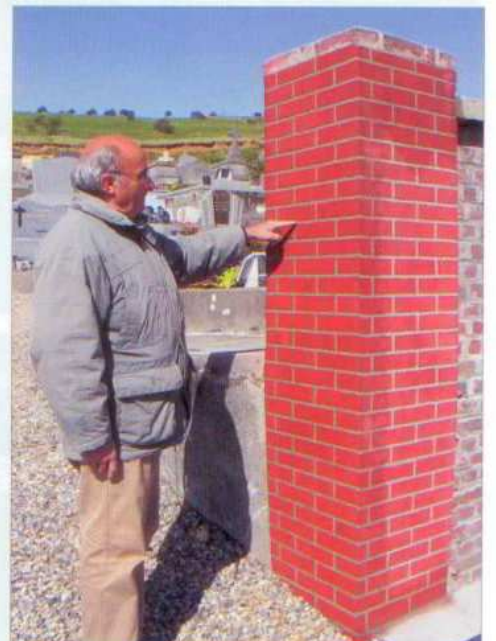
Sur des tombes abandonnées et



Ici l'équipe consolide un pilier d'une des entrées du cimetière...

sur accord de l'adjoint au patrimoine Michel Delépine, les équipes reprennent le gros-œuvre général en ciment, et Daniel Etancelin nettoie aussi les plaques, creuse les gravages émoussés par l'érosion et applique une nouvelle dorure au pinceau et à la main.

Le résultat final permet de valoriser considérablement des tombes très anciennes et réputées abandonnées qui pourtant constituent elles aussi des éléments concrets du patrimoine du cimetière mersois.



Un pilier traité à l'enduit teinté puis décoré de faux joints : étonnant...



De nombreuses tombes sont très atteintes, ici l'équipe va devoir reprendre la totalité de l'encadrement : "Il y a une croix en fer forgé comme on en faisait dans le temps mais aujourd'hui c'est fini. Nous allons donc aussi la conserver." indique M. Etancelin...



L'équipe refait de nombreux encadrements en ciment, y compris des pierres tombales. A ce jour 12 tombes ont déjà été refaites. Tout ce qui ne peut pas être remis (ornementations en fer forgé cassées, plaques brisées incomplètes...) est conservé et stocké en un endroit précis...

Petits et grands travaux...

De nouveaux containers pour une plage propre...

La municipalité poursuit son programme d'amélioration esthétique de l'esplanade et du centre ville.

Durant le mois de juillet, des maçons professionnels ont réalisé de nouveaux containers à poubelles en briques, dans le même style que ceux déjà installés sur l'esplanade et en centre ville, mais cette fois-ci du côté de la falaise et en face des premières villas du front de mer.

Des portes battantes en bois peint ont été ajoutées, les nouveaux containers assurent maintenant leur importante mission de collecte des déchets, le tout en toute discrétion. Il était en effet primordial de dissimuler la vue des affreux containers en plastique...

De nouveaux containers à poubelles en briques ont été construits en des endroits très fréquentés par les mersois et touristes. Ici, le point de collecte de la falaise...



Lotissement Vollon : le 1^{er} pavillon sort de terre...



La municipalité constate avec plaisir le début de la construction des premiers pavillons du lotissement communal, un fort beau projet abouti et pour lequel nous vous avons régulièrement informés dans le journal municipal. Les réverbères ont été posés mi-septembre.

Durant tout l'été, les travaux se sont activés et c'est la toiture du premier pavillon qui va bientôt être posée, en attendant d'autres bien sûr, ce qui ne devrait pas tarder au bénéfice de l'émergence à Mers d'un nouveau et fort beau quartier résidentiel.

Les travaux du premier pavillon vont bon train, les réverbères ont été posés mi-septembre...

Petits et grands travaux...



La rue Charles Martel bientôt refaite...

La municipalité poursuit aussi son programme d'amélioration des voiries communales. Après des années de tractations, une partie de la rue Charles Martel (quartier dit du dépôt) qui appartenait à des privés va faire l'objet d'une rétrocession (pour un euro symbolique) par les riverains à la commune, qui les en remercie.

La commune va donc, dès que possible et une fois les formalités faites, engager les travaux de voirie afin de faire disparaître une bonne fois pour toutes ce point noir qui n'a que trop duré : cette partie de la rue était en effet en terre battue et cailloux depuis des décennies.

La rue Charles Martel enfin refaite à neuf...



La rue du Docteur Roux aussi...



Autre point noir qui n'a que trop duré : l'état du revêtement de la rue du Dr Roux.

Cette rue à sens unique, qui permet de circuler du quartier de l'église vers le collège, le cimetière ou encore le centre ville et qui débouche en priorité à droite sur la rue Dumont, est en effet dans cet état depuis de trop nombreuses années.

Très détérioré, présentant de très nombreuses rustines de toutes couleurs, l'enrobé n'en peut plus : c'est la voirie complète qui sera reprise au printemps 2005.

La rue du Docteur Roux va prendre un autre aspect...

Le nouveau parking de l'ancien Café des pêcheurs

Lors d'une réunion de quartier, des mersois avaient fait part de leurs difficultés à stationner leurs véhicules aux abords de l'usine Saint-Gobain-Desjonquères.

Soucieuse de trouver une solution, la municipalité a aménagé un trottoir, jusqu'alors trop important, en parking de 4 à 5 places supplémentaires, doté d'une bordure abaissée et d'un petit aménagement paysager (juste devant l'ancien café des pêcheurs). On le devine sur cette photo, cet aménagement est très prisé des riverains...

Le trottoir trop grand a été aménagé en parking...



Nos amies les bêtes...



De nombreux mersois se plaignent encore, et à raison, d'une trop grande présence de déjections canines un peu partout dans Mers. Rappelons que des distributeurs de sacs pour déjections sont présents en nombre dans la commune : la municipalité ne peut que vous inviter à les utiliser le plus largement possible. Ne laissons pas nos amies les bêtes donner une mauvaise image d'elles-mêmes, cela ne pourra que renforcer l'image de la station balnéaire et accroître le plaisir que nous avons à y vivre.

Les infos diverses...

Tous les Mersoïis recensés en janvier 2005 !

Mers-les-Bains fait partie des communes qui seront recensées en 2005. Dès le 20 janvier, un agent recenseur se rendra dans chaque foyer...

À partir du 20 Janvier 2005, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, il sera identifiable grâce à une **carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire.**

L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absents de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis,

sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à la Mairie.

En effet et depuis Janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans a été remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Mers-les-Bains, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. ■



> Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site **insee.fr** à partir de Septembre. Votre réponse est importante. Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque Mersoïis enquêté remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 07 Juin 1951, c'est aussi une **obligation**. Pour tous renseignements complémentaires, contactez la Mairie au **02-27-28-06-60** (aux horaires des bureaux).

- Vœux -

La traditionnelle cérémonie des vœux des élus à la population se déroulera le **vendredi 7 janvier à 18 h** à la salle des fêtes Louis Aragon.

- Classement en station balnéaire et touristique -

Le commissaire enquêteur Dessaire recevra le public en Mairie le **mardi 12 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h** afin de recevoir toutes observations et déclarations auxquelles peut donner lieu le projet de classement.

- Illumination des Falaises -

Tant que la protection du pied de falaise ne sera pas effectuée, un principe de précaution amène la ville à déposer les projecteurs d'illumination de la falaise durant l'hiver. Merci de votre compréhension...

- Cabines de plage -

L'installation des cabines de plage n'est pas chose facile, surtout avec les travaux de défense contre la mer. Nous devrions sans doute obtenir une meilleure distribution des emplacements après l'apport, -prévu dans le dispositif de défense-, de 30 000 m³ de galets...

- Assainissement : nouveau délégué -

La commune vient de changer de délégué à propos de la gestion des problèmes d'assainissement (obstruction du réseau, fuites, etc...). Dorénavant les mersoïis pourront contacter : **EBTP, service de l'assainissement de Mers-les-Bains**, accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 18 h avenue de la gare à Eu ou par téléphone au **02 27 28 00 80** (numéro à composer également en cas d'urgence (permanences 7j/7, 24h/24).

Fashion Café
Bar musical

2, Avenue du Mal Foch
80350 MERS-les-Bains

02 35 86 10 88

POISSONNERIE HDEM

HAGNERE Danielle

Plateaux de Fruits de Mer sur commande
Arrivage journalier

Siège Social : 16, Quai Sadi-Carnot
76470 LE TRÉPORT - Tél. **02 35 86 29 45**

SARL au capital de 8.000 euros - RCS Neufchâtel-en-Bray B 45350441700016

Défense contre la mer



La seconde phase du chantier de défense contre la mer a été enclenchée le lundi 13 septembre.

Les engins et les ouvriers ont repris leurs quartiers pour plusieurs mois. Au programme : achèvement du talus amortisseur contre l'épi n°1, finalisation des épis en cours face au "Bellevue", construction des parvis d'épis, réfection des parapets en totalité et divers...

Depuis le lundi 13 septembre et après le départ des cabines de plage, le dispositif de logistique du chantier de défense contre la mer s'est réinstallé sur l'esplanade.

Les pelleteuses, grues et autres camions et toupies à béton alternent avec les modules de béton coulé, les ferrillages et autres systèmes.

Tout cela est arrivé en effet progressivement sur le site, sous la direction entre autres de M. Leconte, M. Goncalvez et du Syndicat de Défense contre la mer que préside le maire-adjoint Christian Thomire.

Les équipes ont d'ores et déjà procédé au coulage des bases du futur parvis de l'épi 7A, épi réalisé à 75 % environ et dont la construction est en train de s'achever.

La construction de l'épi 7B, à partir du parvis déjà réalisé entre le Bellevue et la Falaise, a déjà démarré.

Le talus amortisseur face à la gare du Tréport sera bientôt définitivement refermé contre l'épi majeur dès que celui-ci aura été rechemisé de béton.

Enfin, la destruction de tous les parapets du front de mer a déjà été enclenchée à partir du talus amortisseur, afin que soit posé le nouveau mur parapet, en sections préfabriquées de 2,50 m en béton clair brossé.



Côté mer : les futurs parapets de l'esplanade seront ceux-ci, en béton sablé et de teinte claire : ils ont été validés par le Syndicat de défense contre la mer. Ici, c'est le côté incurvé qui sera face à la mer qui est visible. (Ces exemplaires sont destinés aux parvis d'épis, ceux destinés aux murs parapets sont plus gros, avec une base jusqu'à 20 cms en plus...)



Côté promenade : c'est-à-dire du côté où l'on pourra s'asseoir dessus. La teinte a été soigneusement sélectionnée afin de l'harmoniser avec le mobilier urbain et l'architecture dominante. Creux, les parapets seront posés sur un lit de ferrillages, puis ils seront injectés de béton à l'intérieur, grâce à une ouverture sur le dessus qui sera ensuite scellée...



Le futur parvis d'épi était déjà bien avancé mi-septembre...

Coupe schématique des nouveaux murs parapets

1 - Mur parapet (en sections de 2,50 m coulées en usine)

2 - Ferrillages

3 - Béton coulé

Esplanade

4 - fermeture scellée après remplissage béton

5 - "Pied de mur" ferrillé, béton projeté et taloché

Galets

INFOS : Pied de falaise

Eu égard à l'amélioration demandée par la DIREN Somme à propos du dispositif initial prévu en terme de protection du pied de falaise (3^{ème} et dernière tranche), le chantier ne pourra démarrer qu'en septembre 2005 ou janvier 2006 (crédits Feder). Coût d'origine : 1,27 M€, coût actuel : environ 2,5 M€. Les travaux du pied ne démarrent pas tant que le budget ne sera pas bouclé.

Fête des baigneurs

... Le retour de la Belle Epoque ...



Le succès de la seconde fête des baigneurs confirme l'intérêt des mersois, résidents secondaires et touristes à revivre le glorieux passé de la station balnéaire, particulièrement en vogue à la Belle Epoque, sous la forme d'une fête fort sympathique. L'association de la Fête et la Ville remercient vivement tous ceux qui se sont une nouvelle fois pris au jeu, en se costumant ou en participant aux animations proposées. Rendez-vous à l'année prochaine : une réflexion est en effet en cours sur la pérennisation de cette fête, -qui s'impose déjà comme l'évènement estival sur la côte-, notamment en innovant et en développant par le costume les différents corps de métiers de l'époque...



Les gens ont pris plaisir à défiler afin de montrer leurs toilettes...



Classe, maintien et port de tête, comme à l'époque...

Décorer sa villa : une bonne idée à poursuivre...



Un réel souci d'authenticité...



Original, et avec le sourire s'il vous plaît...



Fidèle participation du club des aînés...



Mme Rimbert et Mr Cayeux se sont fort bien amusés...



Interpréter des scènes de la vie quotidienne : une autre idée originale...



Les voitures anciennes ont enrichi la manifestation...



Pauline Cayeux en grand appareil...



Trio sympa : Claude Larcher entourée de Jean-Louis Allegrand et Anne-Marie Durville...



On s'y croirait : classe et sens du panache comme à l'époque...



De nouveau la famille de Xavier Perez : des costumes splendides...



Deux époques sur une même photo...



Le centre loisirs des Tilleuls présent en nombre avec ses petits baigneurs...



Les jeux picards : sympa...



Concours de costumes : un succès !



Des costumes approchant le plus possible la réalité et c'est le succès...

La classe, l'allure, quoi !



La fête des baigneurs porte bien son nom : ambiance...

Trois superbes villas classées restaurées

Vendredi 17 septembre, le conseil municipal a salué l'achèvement du chantier de restauration de trois superbes villas classées du front de mer : "Francillon", "l'Aiglon" et "Rip". M. le Maire a tenu à féliciter les propriétaires pour leur excellente compréhension et leur esprit de partenariat eu égard à la démarche globale du Secteur Sauvegardé.

Les fameuses et splendides villas jumelles de l'esplanade, "Francillon", "L'Aiglon" et leur voisine "Rip" viennent en effet de voir leurs façades remises en peinture et leurs céramiques restaurées grâce à l'intervention de plusieurs entreprises locales spécialisées (après déclaration obligatoire de travaux et accord de l'architecte des Bâtiments de France en charge du secteur sauvegardé, dans le cadre de son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur -PSMV- dont le relais communal est l'adjoint



Les élus ont salué et encouragé les efforts des propriétaires.

chargé du patrimoine Michel Delépine).

Le quartier balnéaire comprend 600 maisons dont bon nombre de haute valeur architecturale. Pour autant et c'est connu, tout ce qui est beau est fragile : de telles œuvres d'art étroitement liées à la genèse de la station balnéaire dès 1890, nécessitent forcément un entretien et des attentions constantes.

Fort heureusement, les copropriétaires des villas jumelles et les propriétaires de la villa "Rip" ont pleinement saisi l'intérêt de restaurer ces dernières dans les règles de l'art et dans celles du secteur sauvegardé, tout en maintenant une étroite collaboration avec les multiples intervenants, et ils ne sont pas les seuls. Ces propriétaires voient ainsi leurs biens immobiliers prendre plus encore de valeur et d'intérêt.

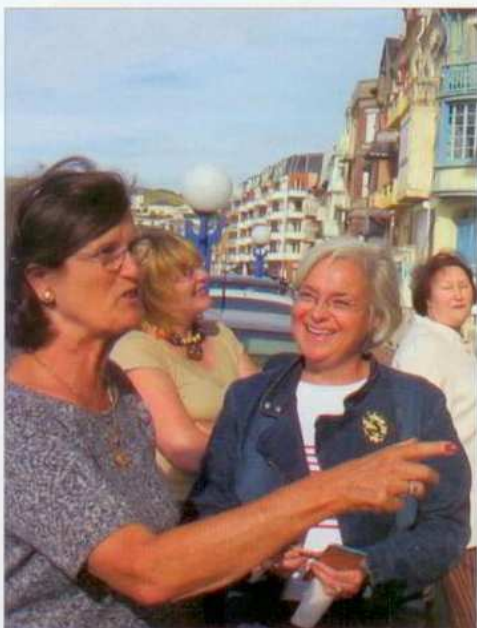
De fait, la réfection de ces villas revalorise considérablement le secteur, en recréant un bloc entier de villas de haute qualité. Un

ensemble exceptionnel qui ne passe pas inaperçu : nombreux en effet sont les touristes à s'extasier et à les photographier : une vraie carte de visite pour la station balnéaire.



La visite des élus a aussi été l'occasion de présenter le nouvel architecte des Bâtiments de France en charge du Secteur Sauvegardé, M^{me} Sauvage, qui succède à M. Zuretti.

Des entreprises locales de menuiserie et peinture ont été choisies pour leur sérieux, leur habitude et leur grande connaissance des spécificités des villas mersoises.



La propriétaire de la villa "Rip" et M^{me} Bulcourt de la société LMFB...

Quant aux céramiques des villas jumelles, elles ont été changées pour la plupart, les nouvelles ont été réalisées par la société LMFB du Tréport représentée par Louise Bulcourt : "Nous avons refait les cabochons et les soleils, les plaques nominatives et de numéro aussi. Tout est fait à la main, les moulages en terre, les émaux, les dégradés de couleur aussi, comme dans le temps, à part le four qui aujourd'hui est électrique. On peut absolument tout faire. Ces céramiques dureront aussi longtemps que les premières. Celles d'origine n'en pouvaient plus car avec le phénomène de sablage de l'érosion marine, elles



"Rip" : une restauration toute en finesse et en efficacité, en respectant au mieux "l'âme" de la villa, ses céramiques et son architecture typiquement balnéaire...



Les élus locaux et les propriétaires se sont retrouvés sur le site en présence du nouvel architecte des Bâtiments de France et de représentants des différentes entreprises...

avaient perdu l'aspect brillant de l'émail, la terre cuite était gorgée d'eau et se vidait..." indique M^{me} Bulcourt, qui depuis quelques temps intervient régulièrement et avec talent sur les villas mersoises (Un exemple : "Opaline").

Favoriser les restaurations dans la concertation, afin d'améliorer et de valoriser plus encore cet exceptionnel Secteur Sauvegardé, est une des priorités de la municipalité...

Pour tous renseignements :
Tél. mairie 02.27.28.06.60.

Amendement de la loi Malraux

La loi Malraux a été modifiée en vue d'améliorer les dispositifs fiscaux existants en quartiers anciens (article 68 de la loi de finances rectificative du 30/12/2003). Que dit la loi?

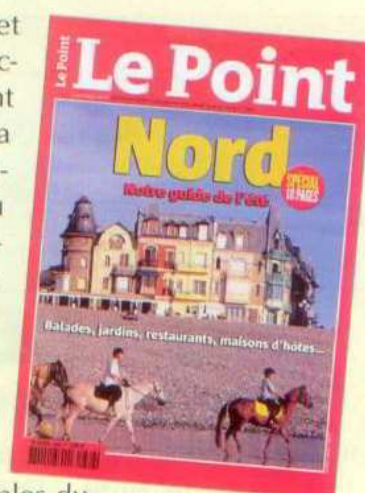
Elle prévoit un élément nouveau et fondamental pour les villes qui bénéficient d'une ZPPAUP ou d'un secteur sauvegardé, concernant les immeubles des centres historiques. Désormais, les travaux portant sur un immeuble conçu dès son origine comme immeuble d'habitation sont éligibles à l'avantage fiscal Malraux, même si ces immeubles ont eu un usage différent (commerces, bureaux...) et que cet usage leur a fait perdre les éléments qui les qualifiaient en logements (cloisons, cuisines, confort...). C'est une réelle avancée car dans les années 65-80, de nombreux immeubles ont été conquis et souvent maltraités par du commerce et pour lesquels il n'y avait pas d'outil fiscal afin de les restaurer.

- RESUME du Bulletin officiel des impôts -

L'article 68 prévoit que, dans le cadre du dispositif "Malraux", constituent désormais des dépenses déductibles des revenus fonciers les travaux de réaffectation à l'habitation de tout ou partie d'un immeuble originellement destiné à l'habitation et ayant perdu cet usage, dont la conservation est conforme au plan de sauvegarde et de mise en valeur ou à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration. La déduction des travaux d'amélioration liés au retour à l'habitation de locaux originellement destinés à l'habitation, est autorisée alors même que l'occupation temporaire à un autre usage que l'habitation a modifié la conception, l'aménagement ou les équipements de l'immeuble. Ces dispositions s'appliquent à compter de l'imposition des revenus de l'année 2004.

Mers-Les-Bains évoquée dans un grand hebdomadaire national

Mers-Les-Bains et ses villas du secteur sauvegardé ont eu l'honneur de la couverture du supplément d'été du grand hebdomadaire national "Le Point". La publication proposait un article, signé Nathalie Pessel, sur le thème des



richesses architecturales du nord de la France. L'auteur y évoque Mers-les-Bains en tant que "Joyau balnéaire de la Somme" et ajoute : "On s'extasie devant les détails tendance Art nouveau, les terres cuites émaillées...", soulignant au passage l'étude de l'architecte Delamotte et la prise de conscience de la nécessité de préserver. Sympa...

Les animations à venir...

Un été "indien" au ciné avec l'atelier cinéma

Depuis 98, la ville de Mers participe à l'opération "Un été au ciné - cinéville". A ce titre, les jeunes de moins de 25 ans ont bénéficié cet été de réductions sur les places. L'opération se poursuit cet automne avec la mise en place de l'atelier cinéma et de la séance rencontre.

Habituellement proposé l'été, l'atelier cinéma offre la possibilité à des jeunes de 14 à 18 ans de réaliser un court-métrage avec l'aide d'une réalisatrice. Cet atelier gratuit leur permet de découvrir le monde de l'audiovisuel et les étapes de la réalisation d'un film (écriture de

scénario, tournage, montage...). Le 1^{er} octobre dernier les classes de 4^{ème} du Collège Joliot Curie ont été conviées au Cinéma Gérard Philipe à une projection de courts métrages réalisés depuis 1998, à Mers et en Picardie.

Les inscriptions à l'atelier cinéma sont ouvertes en mairie de Mers et au CDI du Collège. Il se déroulera les 13/10 ; du 26 au 30/10 ; 17/11 ; 1/12, 20/12 et 21/12.

Le travail de l'atelier sera présenté au cinéma Gérard Philipe début 2005 (séance-rencontre).

Le Marché de Noël aura lieu les 10, 11 et 12 décembre sur la place.

L'Orchestre de Picardie en concert le 3 février 2005...

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Orchestre de Picardie donne chaque saison un nombre important de concerts en région Picardie. Grâce au soutien du Conseil Général de la Somme, nous avons pu l'accueillir en février 2004. Nous les retrouverons le **3 février 2005 à 20h30**, salle

Louis Aragon, sous la direction d'Augustin Dumay, violoniste et chef d'orchestre. Ainsi l'orchestre pourra renforcer ses liens avec le public Mersoï, et notamment avec les élèves du Collège Joliot Curie qui auront l'occasion d'assister à une rencontre préalable à la représentation publique...

- Votre avis sur la Fête des Baigneurs -

L'association "Fête des Baigneurs" souhaite concerner par ses activités le plus large public. Nous vous consultons donc afin de faire évoluer, ensemble, cette fête.

Etes-vous pour une fête des baigneurs : une fois par an ? une fois tous les 2 ans ?

Vos remarques / suggestions :

(Facultatif :) Nom, prénom :

Coupon-réponse à découper et à déposer à la mairie ou au bureau de poste de Mers. Merci.



SO.TRE.BAT

Entreprise Générale

Maçonnerie - Béton Armé
Génie civil - Plâtrerie
Carrelage

Zone d'Activités Sainte-Croix

76470 LE TRÉPORT

Tél. : 02 35 86 38 58

Fax : 02 35 86 18 88

<http://monsie.wanadoo.fr/sotrebato>



SAINT-GOBAIN
DESJONQUERES

L'ESPRIT DU VERRE

Flaconnage pour Parfumerie et Pharmacie

Usine de MERS-LES-BAINS 80350

Tél. : 02 35 50 47 00

Du côté du Centre Communal d'Action Sociale ...

● Point-relais ANPE du cybersite : nouvelle convention signée avec la Ville



Les locaux du cybersite, rue Paul Doumer, accueillent aussi un point-relais ANPE dont les demandeurs d'emploi mersois peuvent bénéficier, en y consultant les offres, mais aussi pour obtenir des conseils, rédiger une lettre de motivation ou un CV grâce à des ateliers.

Animé par M^{mes} Toillier et Pecquery, le point relais permet aussi de consulter Internet, le site de l'ANPE, anpe.fr, et ainsi d'accé-

der aux offres d'emploi du territoire. Le but est de donner aux demandeurs d'emploi mersois le maximum de chances de retrouver un emploi.

Le Maire et Conseiller Général Emmanuel Maquet, l'adjoint aux affaires sociales Michel Delépine, la directrice Florence Vasseur et le directeur départemental Claude Lambert viennent de reconduire cette convention : un geste important pour Mers qui compte hélas 242 demandeurs d'emploi. ■



La directrice de l'ANPE Florence Vasseur, et M. le Maire lors du renouvellement de la convention début septembre à la salle Dailly.

POINT RELAIS : 3 rue Doumer (dans les locaux du cybersite) les lundi et jeudi matin de 9 h à 12 h. Consultation d'offres, renseignements et aide à la constitution de dossiers ou de démarches - accès libre et gratuit.

L'AIDE ALIMENTAIRE : voilà l'un des volets de l'action sociale qui suscite parfois des commentaires ou des jugements hâtifs. De quoi s'agit-il ?

Ce qu'il faut savoir : aucun bon alimentaire n'est délivré par le CCAS, ou plus simplement par la mairie. La commune adhère à la Banque Alimentaire de la Somme, c'est ainsi que des denrées nous sont attribuées tous les 15 jours, à destination des familles ou personnes seules, les plus démunies. L'accès à cette aide se fait selon des critères bien précis, définis par la Banque Alimentaire Départementale elle-même. Un barème nous est imposé selon les ressources, déduction faite du loyer en fonction du nombre de personnes dans le même foyer. Pour les familles où il y a des enfants, le CCAS (mairie) a décidé de prendre en charge une distribution intermédiaire composée de produits frais (viande, pain, lait, jus de fruits...) de manière à ce que les enfants aient une nourriture autre que les seules boîtes de conserves. Cette distribution intermédiaire a lieu tous les 15 jours. Une vérification des ressources et des situations est régulièrement faite. Dans bon nombre de cas, il s'agit d'aide ponctuelle, pour d'autres l'aide peut se trouver prolongée, le temps que la situation de la famille ou de la personne s'améliore. En ce qui concerne la distribution apportée par le CCAS/ mairie de produits frais, est exigée la résidence dans la commune d'au moins 3 mois. La transparence sur le sujet permettra sûrement à tout un chacun d'être mieux informé donc de mieux comprendre, d'éviter de se forger de fausses idées, tout en sachant qu'il n'est jamais aisé pour quiconque de venir solliciter une aide alimentaire. ■

Repas de Noël des Aînés le 5 décembre

Le traditionnel repas de Noël des Aînés aura lieu le dimanche 5 décembre à midi à la salle des Fêtes.

Nouvelle agence ANPE à Friville

L'actuelle ANPE de Friville va déménager, ses bureaux et services vont gagner une nouvelle construction toujours à Friville mais rue Henri Barbusse. Le déménagement aura lieu fin 2004/début 2005. L'Agence bénéficiera donc de nouveaux locaux neufs et spacieux afin d'être à même de remplir sa mission...

Le service social est ouvert tous les après-midi.

**Pour tous renseignements :
Tél 02.27.28.06.63.**

Colis de Noël le 21 décembre

La municipalité et le CCAS procéderont comme d'habitude cette année à la distribution des colis de Noël aux aînés. Cette distribution aura lieu le mardi 21 décembre toute la journée à la salle des fêtes.

Anciens d'Algérie et Déportés

La ville et les associations patriotiques rendront un hommage particulier aux Anciens Combattants d'Algérie le dimanche 5 décembre au sein du monument aux morts de la commune (date décidée par l'Etat). A cette occasion une stèle rendant hommage aux disparus de cette époque troublée et à ses anciens combattants sera inaugurée au sein du monument. A noter également qu'un hommage sera rendu aux déportés lors du dernier week-end d'avril 2005...

L'Harmonie Municipale félicitée pour son accession en Division Supérieure 2

Les élus ont reçu mi-septembre l'Harmonie Municipale à la salle Dailly. Forte de 50 musiciens, celle-ci s'est classée en Division Supérieure 2 lors d'un récent voyage à Alençon : une belle récompense pour le travail effectué. "Vous avez relevé le défi. Vous recevoir est notre façon de vous dire notre reconnaissance. De plus, malgré nos contraintes financières, vous avez su réagir dans le bon sens." estimait M. le Maire.

Le président Thierry Ridereau a souligné que ces excellents résultats étaient le fruit d'un travail collectif de plusieurs années, il rendait hommage au directeur Philippe Lottin : "Il sait transmettre sa passion et avec patience. Je le remercie de croire en nous. Maintenant nous devons maintenir notre acquis et le transmettre aux générations futures."



" MERS ACADEMY "

(Ecole Municipale de Musiques, affiliée à la Fédération Française de l'Enseignement de la Musique)

Inscription des nouveaux élèves dès maintenant

Horaires du secrétariat : mardi 14 h - 20 h

mercredi 9 h - 12 h et 14 h - 20 h

jeudi et vendredi 14 h - 20 h

samedi 10 h - 12 h et 14 h - 20 h

Pour tout renseignement : appelez le 02.35.50.73.44.

Ecole Municipale de Musiques de Mers les Bains
14 rue Maurice Dupont 80350 MERS-LES-BAINS



Centre Loisirs de Mers-les-Bains

nouveaux locaux au-dessus du groupe scolaire Les Tilleuls
nouveaux projets et nouvelles animations

Venez rejoindre le nouveau centre loisirs de Mers-les-Bains : une foule d'activités et une équipe sympa vous y attendent dans un cadre agréable et adapté...

Tous les jours après la classe, du lundi au vendredi de 16 h 30 à 19 h, les enfants peuvent terminer leurs devoirs au centre en toute tranquillité et aussi participer aux activités ludiques qui sont proposées avec, en plus, des soirées thématiques (le jeudi : piscine, le vendredi : cuisine).

Le mercredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le centre propose une multitude d'activités : sports collectifs, travaux manuels, jeux vidéo, sorties, baby-foot, billard, jeu de grenouille, rencontres intercentres, piscine et plein d'autres surprises.

Le centre, c'est aussi des ateliers artistiques : dessin, modelage ou danse. Quant aux adultes, ils ne sont pas oubliés avec l'atelier couture du mercredi de 17 h à 19 h 30 (salle du Portillon face à la mairie).

Ateliers périscolaires

Lundi : jeux vidéo
Mardi : travaux manuels
Jeudi : piscine
Vendredi : cuisine

Atelier danse et expression scénique

Mardi : 17 h 30 à 19 h 30 (pour les 10-12ans).
Mercredi : 17 h 30 à 19 h 30 (pour les 8-10 ans et 12-16 ans).
Vendredi : 17 h à 19 h (pour les 6-8 ans).

TARIFS

Ateliers aide aux devoirs, danse, couture, etc... :
5,66 € par mois, pour deux ateliers 8,56 € par mois.
Pour les vacances, cela fonctionne avec le quotient familial : consultez-nous.

Centre-Loisirs de Mers-les-Bains

56 rue André Dumont,
Tél : 02 35 86 23 48

● L'Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers recrute

Vous êtes âgés de 11 à 16 ans ? Le métier de sapeur-pompier vous intéresse ? Vous êtes disponibles le samedi après-midi ? Venez rejoindre l'équipe des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mers afin de, peut-être, devenir vous-même cadet puis sapeur-pompier et ainsi rejoindre cette grande et noble institution dédiée à la protection des biens et des personnes. Grâce à l'école vous pourrez avoir un aperçu de vos aptitudes personnelles et de vos futures capacités à intervenir dans l'urgence, dans le respect des procédures, de la discipline et de la hiérarchie.



Pour tous renseignements, tél. au 02.27.28.02.20 ou au 06.71.07.23.40, ou à la caserne des sapeurs-pompiers de Mers-les-Bains, 73 rue des Canadiens (sur la prairie) le samedi après-midi à partir de 14 h.



● La rentrée à l'école Jules Verne-Les Tilleuls

La rentrée scolaire s'est déroulée en toute sérénité au sein des deux établissements Mersois.

Le jeudi 2 septembre, le directeur de l'école Jules Verne-Les Tilleuls Christian Avisse a procédé à l'appel des élèves.

L'école des Tilleuls accueille 3 classes (2 CP, 1 CE1) pour 60 enfants, et à l'école Jules Verne ce sont 100 enfants qui sont accueillis pour 4 classes (1 CE2, 1 CE2-CM1, 1 CM1-CM2 et 1 CM2).

Des effectifs stables par rapport aux années précédentes. Seul changement : l'arrivée de M^{me} Dufrenoy de Cayeux sur Mer.

Enfin, l'école pourra toujours compter sur un maître spécialisé pour les enfants en difficulté.

A l'école maternelle Vert-Coteau et Marie-Curie, la directrice Corinne

Couvelard enregistre elle aussi une rentrée calme, mais des effectifs plus importants, 134 petits contre 123 en 2003 : l'effet du baby-boom de 1999 et 2000. Les petits sont répartis en 5 classes dont une à l'école Vert-Coteau, où Denise Louvet accueille 26 enfants de moyenne et grande section. Un souci particulier sera apporté à la petite enfance grâce à deux employés communaux en



Le grand jour de la rentrée pour les petits mersois à l'école Jules Verne, les cartables neufs sont prêts...

apprentissage. Quant à la garderie Les Moussaillons de l'école Curie, elle est bien sûr disponible, encadrée par Aurore et Audrey.

● Les jeunes lauréats du Brevet des Collèges récompensés

Vingt jeunes mersois, lycéens depuis la rentrée, ont été récompensés par M. le Maire et Conseiller Général Emmanuel Maquet, ainsi que par l'adjointe aux affaires scolaires Rose Letu.

Les vingt jeunes avaient en effet obtenu en juin dernier

leur Diplôme National du Brevet. Ils ont été accueillis vendredi 3 septembre à la salle Dailly par l'ensemble des élus qui, avant le verre de l'amitié, les ont félicités avant que M^{me} Letu remette à chacun un dictionnaire de qualité qui à n'en pas douter leur sera fort utile.



Le Petit Larousse illustré édition 2005 et agrémenté en couverture d'une œuvre du couturier Christian Lacroix a été remis à chaque jeune mersois titulaire du brevet...



Les jeunes mersois reçus à la salle Dailly par M. le maire et Conseiller Général ainsi que l'adjointe aux affaires scolaires Rose Letu...

LE VIKING'S

le 1^{er} Pub Dansant de la Région

SOIRÉE A THÈME

LES VENDREDIS ET SAMEDIS SOIR

17, Avenue Foch MERS-les-BAINS Tél. 02 35 86 96 44

Dves et Christian Dillefroy

Maître Artisan - Diplômé de l'École Supérieure de Couverture d'Angers

Couverture - Zinguerie - Plomberie - Sanitaire - Chauffage central

31, rue de la République - 76260 Eu

Tél. : 02 35 86 18 65 / 02 35 86 50 68
Fax : 02 35 50 26 42

CocciMarket



LIVRAISON A DOMICILE LE JEUDI

14, av. Pierre et Marie Curie - MERS-LES-BAINS

Tél. 02 35 86 19 80



Mers Les Bains - Dieppe - St Valery En Caux

Syndic de copropriété
Transactions - Locations

43, place du Marché - 80350 MERS-LES-BAINS

Tél. : 02 35 86 34 47

VINCENT IMMOBILIER

Locations - Ventes - Syndic de copropriété

58, rue Jules Barni - 80350 MERS-LES-BAINS
Tél. : 02 35 86 93 43
Fermé le Lundi

Place d'Orléans - 76260 EU
Tél. : 02 35 50 13 72
Fermé le Samedi

AUDIO - SYNERGIE

Son - Eclairage
Vidéo - Vente
Location
Dépôt - Vente
Animations

L'Eclairage
La Vidéo-Pro
Le Son

72, rue Charles Morin - 76260 EU

Tél. : 02 35 86 77 30 - Fax : 02 35 86 68 17



LE VIGNOBLE

Vins - Alcools - Bières - Cadeaux

27, rue Marcel Holleville - 80350 MERS LES BAINS
Tél. : 02 35 50 28 05 - Fermé uniquement le mardi

Horaires d'ouvertures 10h-12h15 et 15h15-19h

24, rue Jean Jaurès - 80100 ABBEVILLE
Tél. : 03 22 31 37 36 - Fermé le lundi matin

Horaires d'ouvertures 10h-12h et 15h-19h

SNC BOULANGERIE DU LITTORAL

4, Avenue Pierre et Marie Curie
80350 MERS LES BAINS - Tél. 02 35 86 23 91

STE THIESSET



Zone Commerciale
AUCHAN

80350
MERS-LES-BAINS

Tél. : 02 35 50 59 80

La Foire Fouille

Electricité Générale
Rénovation habitat




Alain OLEJNICZAK

8, rue Charlemagne - 80350 MERS-LES-BAINS

Tél./Fax 02 35 86 33 61
Port. 06 70 03 84 68

Jardinerie - Animalerie - Fleuristerie - Décoration



LE PLUS GRAND CHOIX POUR VOS LOISIRS.

Jardins, balcons, terrasses, décoration et animalerie
FRANCHISÉ INDÉPENDANT

ETS Pierre MORJAT SARL
Zone industrielle - 76260 EU

Tél. : 02 35 86 35 03



La rentrée au club du 3^{ème} âge : 189 adhérents

Le club des aînés que préside Bernard Leroy vient de reprendre le cours normal de ses activités après la pause estivale.

Chaque jeudi, le club se réunit à la salle des fêtes rue Doumer dès 14 h pour diverses activités conviviales et donc chaleureuses, il mène aussi de front plusieurs ateliers, dont peinture et décoration avec Anne-marie Durville et couture-patchwork.



Le club a tenu à célébrer les 90 ans de Mme Olga Annet...

Récemment le club a souhaité bon anniversaire à l'une de ses membres, M^{me} Olga Annet, âgée de 90 ans.

A cet effet un superbe bouquet lui a été offert sous les applaudissements. Originaire de Thieulloy L'Abbaye, veuve de guerre arrivée en 1946 à Mers, M^{me} Annet est membre du club depuis l'âge de 63 ans soit depuis 27 ans. Le club apprécie de souligner de tels anniversaires. ■



Reprise en douceur pour les aînés mersois...

Programme du second semestre 2004

Octobre :

Lundi 4 : rentrée de l'Atelier "couture-patchwork"

Jeudi 7 : concours de manille

Dimanche 10 : thé dansant avec Serge Carpentier

Vendredi 15 : fête de la bière à Ouville la Rivière - 98 places

Jeudi 21 : concours de belote

Jeudi 28 : repas (inscriptions les 7 et 14/10)

Novembre :

Dimanche 7 : Amiens Mégacité

"La plus grande guinguette du monde" 49 places (Inscriptions les 14 et 21 /10)

Mercredi 10 : club au lieu du 11

Dimanche 14 : thé dansant avec James Caubert

Jeudi 18 : repas (inscriptions les 4 et 10/11)

Jeudi 25 : concours de dominos

Décembre :

Date à retenir : sortie spectacle

Jeudi 9 : Concours de scrabble

Jeudi 16 : repas de fin d'année (inscriptions les 2 et 9/12)

Président : Bernard Leroy
(02 35 86 17 70)

Secrétaire : Nicole Becquet
(02 35 86 36 45)

Trésorière : Monique Delgat
(02 35 86 18 69)



GARAGE MODERNE

RENAULT



LES SERVICES

Vente neuf et occasion

Carrosserie agréée MACIF - MATMUT - AXA - REPARMUT

1-9, Quai Sadi-Carnot - LE TRÉPORT - Tél. 02 35 86 13 90

● Grades et médailles chez les pompiers

Deux mersoïses ont été mis à l'honneur lors des cérémonies du 14 juillet : le chef de corps des pompiers Patrice Mopin et le médecin-capitaine Gilonne Pera...

Lors de la célébration de la fête nationale du 14 juillet, et après le recueillement habituel face à la stèle du monument aux morts et le ravivage de la flamme, M. le Maire a en effet eu le plaisir de mettre à l'honneur le corps des sapeurs-pompiers locaux.

M. le Maire a tout d'abord procédé à la remise officielle de la distinction de 1^{ère} classe au sapeur sébastien Delgove, puis il a officiellement remis le grade de major à l'adjudant-chef Patrice Mopin, chef de corps de la caserne Mersoïse.

Une belle confirmation pour Patrice Mopin qui accède ainsi au grade de major et par ce biais au corps des officiers de sapeurs-pompiers. Le passage de grade a été fait en présence de son frère, le chef de corps adjoint et adjudant Bertrand Mopin, et également en présence de l'ancien chef de corps de Mers Maurice Mopin, le père des deux soldats du feu et particulièrement ravi d'un tel événement, on s'en doute : on est pompier de père en fils dans cette famille connue à Mers, le plus jeune étant Nicolas Mopin, le fils de Bertrand et qui est pompier également.



Bertrand, Maurice et Patrice Mopin, pompiers de père en fils, et le Dr Gilonne Pera lors du passage de grades au sein du monument.

En plus de ce passage de grade, M. le Maire a aussi remis à Patrice Mopin la médaille d'or pour 30 ans de service, un parcours qui était à souligner.

C'est ensuite le médecin-capitaine Gilonne Pera qui a été mis à l'honneur pour 20 ans de service, M. le Maire lui a remis la médaille d'argent

des sapeurs-pompiers.

Le Dr Pera assure en effet une présence sur la plupart des interventions depuis de nombreuses années : un rôle important à souligner également. La cérémonie s'est achevée par une revue du corps des sapeurs-pompiers par l'ensemble du conseil. ■

● Merci M. Gardez...

Le Maire et Conseiller Général M. Maquet et le Maire Adjoint au tourisme Christian Thomire ont, en date du 25 juin à la salle Dailly, remis la médaille d'honneur de la Ville de Mers et la médaille d'honneur du Département au mersoïse Georges Gardez, président de l'Office de Tourisme. (Jusqu'à ce que M. Gilles Degouve lui succède début juillet).

Ancien agent immobilier, membre de l'office depuis fort longtemps puis président de ce dernier durant 3 ans, M. Gardez n'a pas souhaité se représenter, même s'il demeure membre du conseil d'administration. Les élus locaux ont donc souhaité "... témoigner à M. Gardez notre reconnaissance et notre sympathie pour le travail effectué au quotidien... ". C'est chose faite. ■

Georges Gardez honoré par la Ville et le Département.



● Distinctions pour M^{mes} Pouchèle et Bégin

Deux mères de familles mersoises ont été mises à l'honneur par les élus lors des cérémonies du 14 juillet : M^{mes} Nelly Pouchèle et Gilberte Bégin...

Toujours lors des cérémonies du 14 juillet, un hommage a été rendu par les élus locaux et M. le maire à deux mères de familles mersoises particulièrement méritantes.

A cette occasion les deux mamans ont reçu la médaille de la famille française : il s'agit de M^{mes} Gilberte Bégin et Nelly Pouchèle.

Née à Eu en novembre 23, M^{me} Gilberte Pimont (épouse Bégin, veuve depuis 95), a élevé 8 enfants : Paulette âgée de 57 ans, Michel âgé de 56 ans, Dany âgé de 54 ans, Anita âgée de 52 ans, René âgé de 49 ans, José âgé de 45 ans, Bruno âgé de 43 ans et Laetitia âgée de 38 ans. Mme Bégin a aussi 22 petits-enfants et de nombreux arrière-petits-enfants.

Pour s'être dévouée ainsi à ses enfants, M^{me} Bégin a reçu la médaille d'or de la Famille Française des mains de M. le Maire.

C'est ensuite à M^{me} Nelly Pouchèle, fidèle pilier de l'atelier couture de la Fête des Baigneurs, que M. le Maire a rendu hommage en lui remettant la médaille de vermeil.

M^{me} Nelly Pouchèle, veuve elle aussi



M. le Maire, aux côtés de M^{mes} Gilberte Bégin et Nelly Pouchèle entourées de leurs enfants : une émotion perceptible chez les deux mamans.

depuis 2000, née Lefebvre en septembre 53 à Fressenneville, s'est consacrée pleinement à ses enfants : Stéphanie âgée de 27 ans, Ludovic âgé de 22 ans, Ludivine âgée de 20 ans, Steeve âgé de 18 ans et Morgane âgée de 13 ans, dont certains sont des membres actifs de la

clique des sapeurs-pompiers. L'un d'entre eux est aussi pompier.

Les médailles ont été fort appréciées par les deux mamans : l'émotion était perceptible.

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié sur l'esplanade. ■

● Un nouveau président pour l'Office de Tourisme

C'est le mersoïse de souche Gilles Degouve, commerçant bien connu sur l'esplanade, qui a succédé à Georges Gardez courant juillet à la présidence de l'Office de Tourisme. M. Degouve gère la structure et l'équipe d'agents d'accueil en partenariat avec le conseil d'administration et la municipalité, qui subventionne de manière importante l'association loi 1901 Office de tourisme (par ailleurs classé deux étoiles).

L'office de tourisme, important

pour une station balnéaire comme Mers-les-bains, accueille et renseigne les visiteurs, édite et distribue de nombreux dépliants ou guides pratiques sur la commune ou la région, fait la promotion touristique globale de la ville à l'extérieur et propose des animations.

Priorité du président : rapprocher commerçants et associations de l'office de tourisme, partenaire privilégié. Secrétaire : Eric Lorenz, trésorière : Yvette Auriot, coordinatrice : Laurence Fortier. ■



Gilles Degouve, nouveau président de l'Office de Tourisme.

Connaissez-vous bien le passé de Mers ... de A à Z ?

Pour le savoir, répondez à ce questionnaire historique concocté cet été par l'association "Les Amis de Mers" dans le cadre de la fête des baigneurs. Cochez les réponses que vous pensez juste, mais plusieurs réponses peuvent être valables pour une même question. (Les réponses en page suivante)

(A) Mers-les-Bains s'est appelée autrefois :

- 1 - Mers-sur-Mer
- 2 - Mers-lez-Tréport
- 3 - Mers-sur-Bresle

(B) De nombreux maires mersois se sont appelés Le Beuf, ils avaient pour prénom :

- 1 - Jean-Baptiste
- 2 - Charles
- 3 - Michel
- 4 - Henri

(C) A l'entrée de la ville, en venant d'Eu, se trouvait une grande ferme qui avait pour nom :

- 1 - ferme Notre-Dame
- 2 - ferme des Joncs Marins
- 3 - ferme de Froideville

(D) A quelle date la verrerie Desjonquères a-t-elle été (partiellement) transférée du Tréport à Mers ?

- 1 - Mars 1915
- 2 - Janvier 1925
- 3 - Février 1935
- 4 - Avril 1945

(E) La gare de chemin de fer de Mers-Le Tréport fut le terminus de nombreuses lignes ferroviaires. Lesquelles ?

- 1 - Paris par Abancourt
- 2 - Abbeville - Eu
- 3 - Dieppe - Le Tréport
- 4 - Laon, par Saint-Quentin

(F) Les anglais, pendant la guerre de 14-18, installèrent un camp d'instruction à Blengues. A la fin du conflit et pour remercier la population mersoise de son bon accueil, le commandant du camp offrit à la ville :

- 1 - une cornemuse
- 2 - un avion
- 3 - un tank
- 4 - la Victoria Cross

(G) La ligne de tramway reliant Eu au Tréport fut inaugurée en mai 1902, mais pour que la ligne atteigne Mers il fallut attendre jusqu'en :

- 1 - juillet 1904
- 2 - juillet 1906
- 3 - juillet 1909

(H) La ville de Mers est la première ville française à avoir construit un :

- 1 - casino sur les galets
- 2 - golf miniature sur la prairie
- 3 - épi pour retenir les galets
- 4 - ovoïde pour les eaux de crue

(I) A la fin du XIX^{ème} siècle, pour la baignade en mer, la plage de Mers était divisée en :

- 1 - bains surveillés payants et bains publics
- 2 - bains pour les femmes et bains pour les hommes
- 3 - le matin pour les femmes, l'après-midi les hommes

(J) Le *Guide des bains de mer du nord*, dans son édition de 1912, recensait pour la seule ville de Mers :

- 1 - 6 hôtels
- 2 - 8 hôtels
- 3 - 10 hôtels
- 4 - 12 hôtels

(K) Le quartier balnéaire est classé secteur sauvegardé, cette expression provient :

- 1 - de l'arrêté du 12/12/58 dit arrêté Gallo
- 2 - de la loi du 4/8/62, dite loi Malraux
- 3 - du décret du 12/9/66 dit décret Crémieux

(L) Un ancien Casino de Mers en bois a servi à Paris de restaurant pendant l'Exposition :

- 1 - Universelle de 1889
- 2 - Universelle de 1900
- 3 - Coloniale de 1931

(M) Typique de la seconde moitié du XIX, cette rue commerçante de Mers peut être considérée comme un véritable centre commercial avant la lettre. C'est la rue :

- 1 - André Dumont
- 2 - de l'Avenir
- 3 - Jules Barni
- 4 - Marcel Holleville

(N) Que reste-t-il de l'ancienne église de Mers :

- 1 - le retable, attribué à Anguier
- 2 - la petite cloche, *Sophie*
- 3 - le gisant de Saint Martin

(O) Le 27 août 1928, l'évêque d'Amiens venait à Mers pour poser la première pierre de la nouvelle église. Cet évêque s'appelait :

- 1 - Monseigneur Noyer
- 2 - Monseigneur Delépine
- 3 - Monseigneur Lecomte
- 4 - Monseigneur Picard

(P) La statue de Notre Dame de la Falaise comprend trois bas reliefs, dûs au sculpteur Marie-Josèphe Cotelle-Clère et figurant chacun un saint en rapport avec l'histoire des Trois villes soeurs. Quels sont-ils ?

- 1 - Saint Martin, patron de la paroisse de Mers
- 2 - Saint Laurent, patron de la paroisse de Eu
- 3 - Saint Jacques, patron de la paroisse du Tréport
- 4 - Saint Antoine de Padoue

(Q) Dès le XIII^{ème} siècle, cette activité fournira aux mersois de l'époque de gros revenus. il s'agit :

- 1 - d'huîtrières
- 2 - de l'élevage de moutons
- 3 - de moulins à vent
- 4 - de salines

(R) En 1837, une bonne partie du territoire de Mers est rattachée à celui du Tréport. Ce décret a été pris par :

- 1 - Napoléon 1er
- 2 - Philippe-Egalité
- 3 - Louis-Philippe
- 4 - Napoléon III

(S) Avec l'arrivée du chemin de fer, la station balnéaire de Mers se développe ; mais un bâtiment gêne la construction des villas en front de mer. Il s'agit d'un :

- 1 - poste de douaniers
- 2 - bassin de retenue
- 3 - fortin militaire

(T) Le samedi 7 juillet 1951 avait lieu à Mers un évènement sportif national. Il s'agissait du départ de l'étape du tour :

- 1 - de France cycliste
- 2 - de France à la voile
- 3 - automobile de Normandie

(U) Près de la place du marché se trouve le socle du buste de Pierre Lefort, ce célèbre mersois était :

- 1 - matelot
- 2 - médecin chef des armées
- 3 - inspecteur des prisonniers

(V) Ce poète que l'on a surnommé le poète des humbles avait fait de Mers sa station balnéaire préférée :

- 1 - Victor Hugo
- 2 - Louis Veuillot
- 3 - François Coppée
- 4 - Etienne Chantrel

(W) Cet écrivain né à Mers est l'auteur du célèbre "Hôtel du Nord". Vous aurez reconnu :

- 1 - Fernand Fabre
- 2 - Marcel Carné
- 3 - Paul Viguier
- 4 - Eugène Dabit

(X) La prairie s'appelait autrefois les mailleuls, ce mot du latin malleus signifiant maillet s'explique car :

- 1 - on y jouait au croquet
- 2 - le terrain avait été donné par le sieur Maillet
- 3 - Le terrain avait la forme d'un maillet (marteau)

(Y) Le quartier du dépôt à Mers, doit son nom à :

- 1 - une décharge publique qui se trouvait à cet endroit
- 2 - une poterie qui fabriquait des pots
- 3 - des services ferroviaires de réparation de machines
- 4 - un vaste entrepôt de la verrerie Desjonquères

(Z) Mers a compté jusqu'à 4628 habitants. C'était en :

- 1 - 1962
- 2 - 1969
- 3 - 1975
- 4 - 1982

Les	F: 3	M: 3	T: 1
réponses :	G: 1	N: 1-2-3	U: 1-2-3
A: 1-2	H: 2	O: 3	V: 3
B: 1-2-3-4	I: 1-2	P: 1-2-3	W: 4
C: 3	J: 2	Q: 4	X: 3
D: 2	K: 2	R: 3	Y: 3
E: 1-2-3	L: 1	S: 3	Z: 3

... Connaissez-vous votre ville ? ...

Certaines villas de Mers possèdent des ornements tout à fait originales, certaines reflètent même particulièrement leur époque. Situez celle qui possède ce superbe fronton : une roue ailée dans la poussière... ►



► Toujours sur le thème des ornements d'une époque bien précise, situez ces deux magnifiques mentions commerciales en céramiques réalisées sur commande : elles sont par bonheur demeurées intactes jusqu'à nos jours, après avoir été longtemps recouvertes de blanc...

Réponses : Il s'agit du fameux "Chalets des Cycles" de l'Avenue Foch bien sûr, avec son fronton unique rendant hommage à la "petite reine" de l'époque : la bicyclette. D'ailleurs il se trouvait non loin de là, sur un terrain vague, un vélodrome permettant à tous de s'entraîner. Quant aux superbes plaques de céramiques, elles rappellent l'existence à l'époque du restaurant J. Roullé, et il est original d'y lire : "Pension depuis 5 frs par jour, déjeuner ou dîner 1,75 frs.". Le Chalet des cycles fut aussi un bar-billard durant des années notamment dans les années 70/80...

La course des Villes sœurs 2004 est passée par Mers...

De nombreux mersois ont assisté ou participé aux traditionnelles courses et marches des Villes Sœurs organisées par le Comité Olympique de la Bresle (COB) Athlétisme. Des centaines de coureurs et marcheurs sont passés par Mers le dimanche 19 septembre : une fort belle journée pour les sportifs locaux...



Jacky Wattebled a donné le départ des 4 kms course : les jeunes impatientes s'élançant vers l'arrivée à Eu...



Les coureurs et marcheurs ont leurs supporters : ceux-ci ont animé leur coin en attendant leur tour...

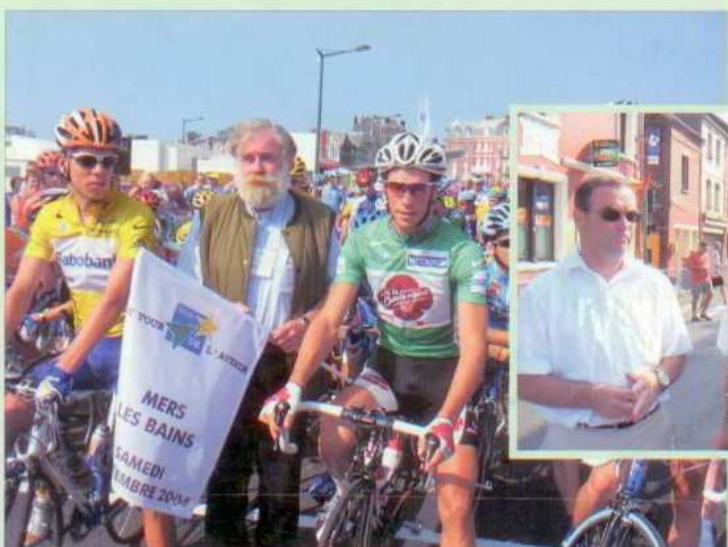


Le public nombreux et fidèle a encouragé les sportifs locaux. En médaillon, une super animation musicale sur le podium face à la mairie avec Richard Derain...



Deux sportifs mersois bien connus, salués par Jacky Wattebled à leur passage. Les "TVS" ont des sportifs fidèles, de vrais piliers que l'on retrouve chaque année...

Le Tour de l'Avenir et Bernard Hinault aussi...



Le maillot jaune Arnaud Dekker, le maire-adjoint Christian Thomire et Sébastien Chavanel, maillot vert du meilleur sprinter, à 30 secondes du top...



Le départ est donné : les coureurs s'élançant précédés de nombreuses voitures officielles et motos de gendarmerie : le tour est passé à Mers...

Bernard Hinault, C. Thomire et Jean-Bernard Devos...